



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D1122023_05 : Demande de dotation auprès de l'Etat (DETR ou DSIL) pour les travaux de rénovation et renforcement de l'isolation des toitures terrasses de l'Espace Culturel George-Sand

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du projet de réfection et de renforcement de l'isolation des toitures terrasses de l'Espace Culturel en phase APD. Cette estimation entre dans le budget que la Commune s'était fixé pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune des Achards est lauréate du programme national « Petites villes de demain » et que le projet, inscrit dans le Contrat de Relance en Transition Ecologique (CRTE), est potentiellement subventionnable par l'Etat en 2024 tant au niveau de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) que de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre des opérations prioritaires de la catégorie Education, enfance et culture.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération ainsi que le planning prévisionnel en phase APD :

Dépenses		Recettes	
MO + SPS + CTC	15 000 €	Etat (DSIL ou DETR) (60%)	148 260 €
Travaux	211 000 €	Département (14,81%) attribuée en 2022	36 600 €
Imprévus (10%)	21 100 €		
		Autofinancement (25,19%)	62 240 €
TOTAL DEPENSES HT	247 100 €	TOTAL RECETTES HT	247 100 €

Travaux toitures terrasse Espace Culturel	2023		2024							
	Novembre	Décembre	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	Réception APD	Validation APD et Plan de financement				Lancement du marché	Début des travaux		Réception des travaux	

Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD interroge afin de savoir si la possibilité de mettre des panneaux solaires/photovoltaïques a été étudiée. Monsieur Didier RETAILLEAU précise qu'il n'est pas certain que la structure charpente ait pu supporter la surcharge. Monsieur Michel VALLA ajoute qu'en plus des problématiques de structures des difficultés d'assurances pourraient intervenir, à l'heure il existe de réelles difficultés pour les collectivités de s'assurer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'Avant-Projet Définitif,
- approuve le plan de financement ci-dessus exposé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL,
- inscrit le montant des travaux au budget 2024,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne exécution dudit projet,
- Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 18/12/2023
Au registre